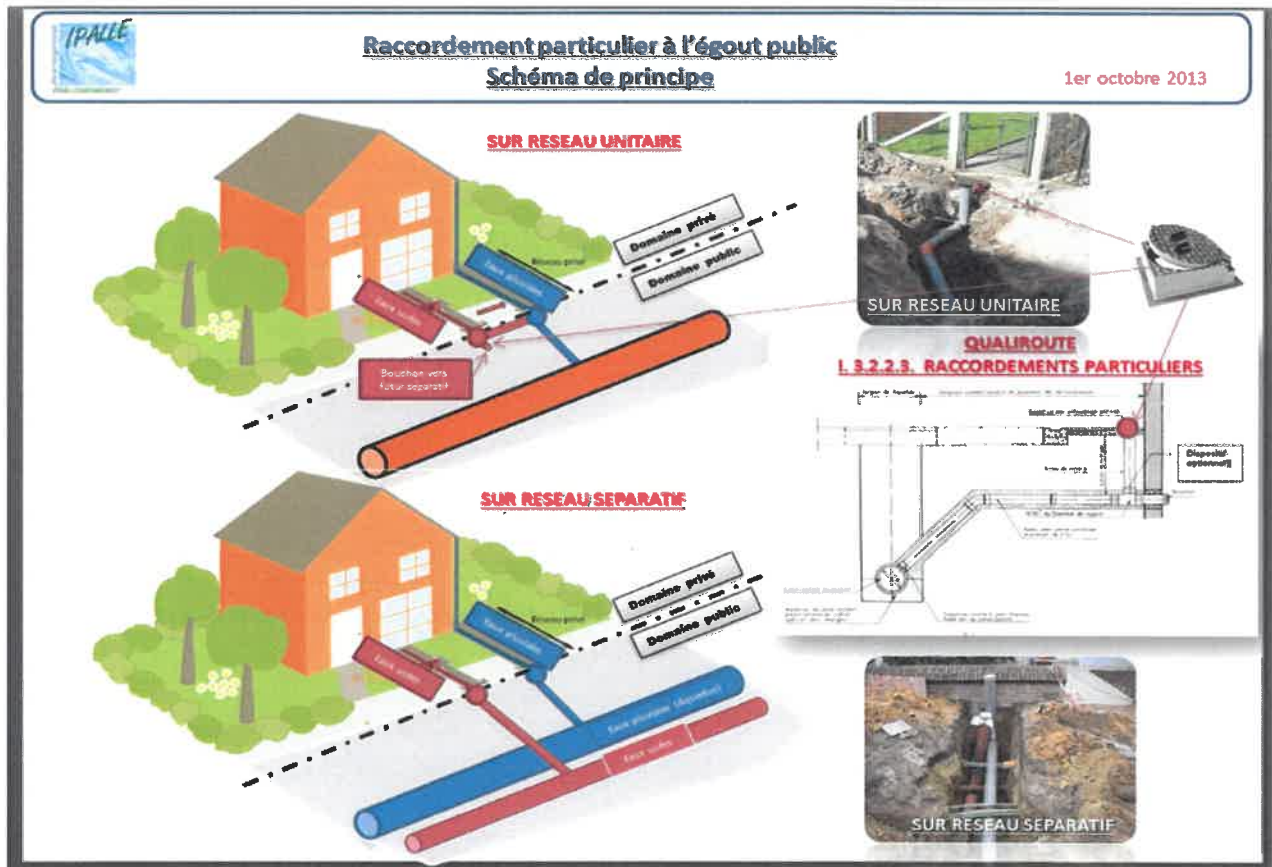




DOCUMENT II
XXX
DEMANDE DE RACCORDEMENT PARTICULIER AU RESEAU
XXX
PROCEDURE POUR LE DEMANDEUR



A. Introduction

Vous souhaitez réaliser le raccordement particulier d'un bâtiment sur un réseau public (égout, aqueduc, fossé, etc.).

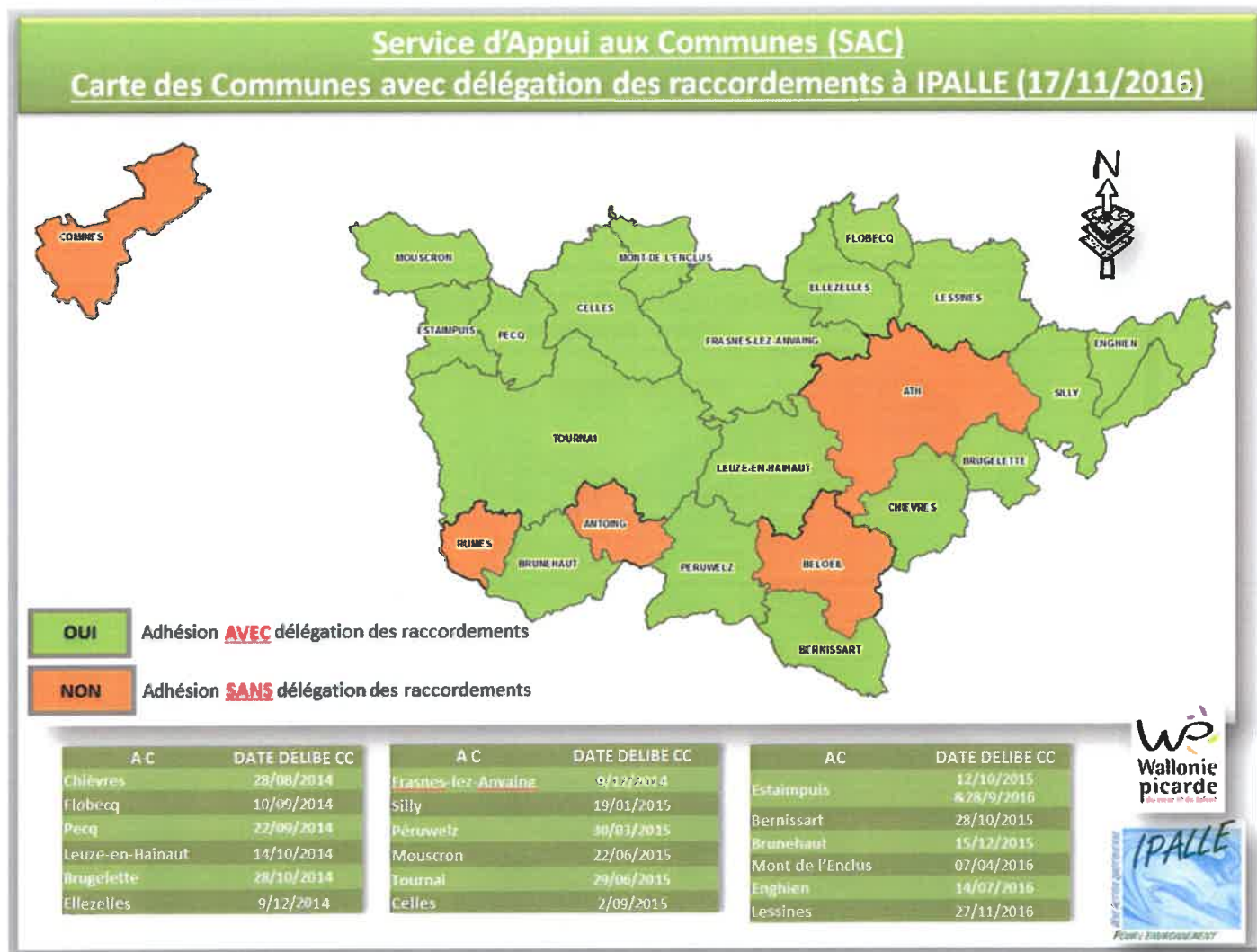
Votre Commune a délégué la gestion de ces prestations à IPALLE en sa qualité d'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA).

Pour rappel, le Code de l'Eau à l'Art. R.277 relatif aux « Obligations relatives au régime d'assainissement collectif » mentionne que :

- le raccordement à l'égout doit faire l'objet d'une autorisation préalable écrite ;
- les travaux de raccordement, sur le domaine public, sont réalisés sous contrôle ;
- les travaux de raccordement, sur le domaine public sont réalisés par un entrepreneur désigné (accrédité).

Vous trouverez ci-après **la procédure** mise en place pour **l'organisation des demandes** des travaux et du contrôle d'exécution.

B. Liste des communes avec gestion des raccordements par IPALLE



C. Procédure

1. Introduire votre demande d'autorisation de raccordement au réseau

- Compléter le formulaire de demande en annexe accompagné de :
 - Plan d'égouttage de l'habitation
 - Photos (vues de la voirie et de la façade) au droit du raccordement
 - Permis d'urbanisme (si requis).
 - Devis de l'entrepreneur accrédité (voir ci-dessous)
- Transmettre le formulaire et les annexes à l'adresse suivante : carto@ipalle.be ou par courrier à IPALLE, Chemin de l'Eau vive,1 à 7503 Froyennes.

2. Choisir son entrepreneur accrédité par IPALLE

- Seuls les entrepreneurs accrédités et désignés par IPALLE sont autorisés à effectuer des travaux sur le domaine public.
- En annexe, vous trouverez la liste des entrepreneurs accrédités par IPALLE. Veuillez noter toutefois qu'un entrepreneur non repris dans cette liste peut à tout moment déposer sa candidature auprès d'IPALLE en vue de recevoir une accréditation.
- En cas de manquements aux règles de l'art, dûment constatés par procès-verbal, l'entrepreneur peut voir son accréditation retirée.

3. Prestations à réaliser **PREALABLEMENT** aux travaux

- **Par l'entrepreneur accrédité**
 - Obtenir l'Arrêté de police.
 - Détenir les plans des impétrants avant ouverture des fouilles.
 - Obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public (voir coordonnée en annexe) :
 - Si voirie communale → Auprès de votre Administration Communale
 - Si voirie régionale du SPW → Direction des Routes de Mons
 - Si voirie (chemin de halage, etc.) ou l'exutoire est un cours d'eau navigable → Direction des Voies Hydrauliques, Direction des Voies Hydrauliques de Tournai
 - Si l'exutoire est un ruisseau non navigable de 2ème catégorie géré par le service Provincial → Hainaut Ingénierie Technique du secteur
 - Si l'exutoire est un ruisseau non navigable de 1ère catégorie → le SPW C.E.N.N.
 - Réaliser un état des lieux du domaine public avant travaux (min 3 photos).
- **Par le demandeur (ou son architecte) :**
 - Fournir le plan d'implantation du projet.
 - Fournir le plan de détails des travaux avec proposition de l'implantation du raccordement sur réseau d'égouttage existant.
 - Transmettre le devis détaillé de l'entrepreneur que vous avez désigné (sciage et démolition des revêtements, terrassements, pose du tuyau, pose du puisard de contrôle, repose des revêtements, etc.).
 - La copie des autorisations évoquées ci-avant.
 - Date souhaitée pour les travaux.
- **Par IPALLE**
 - Analyser les documents transmis par le demandeur
 - Délivrer l'« Autorisation de raccordement » qui précisera si nécessaire les impositions administratives et techniques complémentaires
 - **Seul ce document permet de débiter les travaux avec l'entrepreneur accrédité.**

D. Planification du contrôle d'exécution

- Le demandeur ou son entrepreneur sollicite le rendez-vous de contrôle **au moins 15 jours avant le commencement des dits travaux** ;
- La demande se fait auprès du Service d'Appui aux Communes (SAC) au 069/84.59.88 ou carto@ipalle.be

E. Contrôle des travaux

- Le contrôle de la mise en œuvre du raccordement est effectué exclusivement par le personnel d'IPALLE qui vérifie la qualité et la conformité des travaux selon les prescriptions techniques fixées.
- Les tranchées de raccordement ne peuvent pas être refermées sans l'accord préalable du contrôleur.
- Afin de juger la conformité de réalisation du branchement, le contrôleur peut procéder à divers essais comme des tests d'étanchéité ou le passage d'une caméra ITV

F. Délivrance du « Certificat de conformité »

- A l'issue des travaux, l'entrepreneur transmet les photos de l'état de récolement avec minimum 3 photos.
- Sur base du contrôle sur site et de l'état de récolement, IPALLE délivre un « **Certificat de conformité** » ou un « **Certificat de non-conformité** » avec dans ce dernier cas, l'obligation par le demandeur de remédier aux manquements.

G. Garantie des travaux sur le domaine public

- Conformément au QUALIROUTES, les travaux effectués par l'entrepreneur accrédité sont garantis 5 ans.

H. Frais de suivi, de conseil et de contrôle par IPALLE

- Les prestations « IPALLE » s'élèvent à 174,56 € TVAC (*révisable annuellement*) par raccordement comprennent tant le suivi administratif et technique qu'une visite de contrôle sur site.
- Si nécessaire et/ou en cas de manquement du demandeur ou de son entrepreneur, des frais supplémentaires pourraient être demandés.
- Ces frais sont pris en charge par l'entrepreneur accrédité. Ils sont ensuite imputés dans le devis des travaux à charge du demandeur.
- Le paiement s'effectuera sur base de la facture transmise par IPALLE à l'entrepreneur accrédité.
- Veuillez noter que les travaux pour réaliser le raccordement à proprement parlé font l'objet d'une facturation distincte par votre entrepreneur accrédité

I. Coordonnées des gestionnaires publics éventuellement à consulter

Travaux sur une voirie régionale du SPW

- Direction des Routes de Mons
Rue du Joncquois 118
B-7000 Mons

Travaux sur une voirie (chemin de halage, etc.) ou raccordements avec exutoire dans un cours d'eau navigable

- Direction des Voies Hydrauliques, Direction des Voies Hydrauliques de Tournai
Rue de l'Hôpital Notre-Dame, 2
7500 Tournai

Raccordement avec comme exutoire est un ruisseau non navigable de 2ème catégorie géré par le service Provincial

- Hainaut Ingénierie Technique
Rue Saint-Antoine, 1
7021 Havré

Si l'exutoire est un ruisseau non navigable de 1ère catégorie

- SPW C.E.N.N.
Rue Achille Legrand, 16
7000 Mons

J. Tarif « Contrôle des charges d'urbanisme »

Grille de tarification des prestations IPALLE (17 mai 2016) Tarification de base	Contrôle sur site PU (€) HTVA	Contrôle sur site PU (€) TVAC
Nombre d' «Unités de logement » : 1 à 2 hors zone d'aléas d'inondation	144,26 €	174,56 €
Nombre d' «Unités de logement » : 1 ou 2 en zone d'aléas d'inondation	200,00 €	242,00 €
Nombre de projets > 2 «Unités de logement » et/ou projet (dont projet industriel, ...) > 250 et < ou égal 1.000 m² imperméabilisés + réunions d'accompagnement (à 78 €/h)	624,00 €	755,04 €
Nombre de projets > 5 «Unités de logement » et/ou projet (dont projet industriel, ...) > 1.000 m² et < ou égal à 3000 m² imperméabilisés + réunions d'accompagnement (à 78 €/h)	624,00 €	755,04 €
Nombre de projets > 10 «Unités de logement » et/ou projet (dont projet industriel, ...) > 3000 m² et < ou égal à 5000 m² imperméabilisés + réunions d'accompagnement (à 78 €/h)	936,00 €	1 132,56 €
Nombre de projets > 20 «Unités de logement » et/ou projet (dont projet industriel, ...) > 5000 m² imperméabilisés + réunions d'accompagnement (à 78 €/h)	936,00 €	1 132,56 €
nombre de projets > 50 Unités de logement + réunions d'accompagnement (à 78 €/h)	2.184,00 €	2 642,64 €
nombre de projets > 100 Unités de logement + réunions d'accompagnement (à 78 €/h)	2.184,00 €	2 642,64 €
Gestion et suivi des raccordements particuliers à l'égout à majorer de 78 €/h le cas échéant (2 ^{ème} passage, etc.)	144,26 €	174,56 €

K. Annexes

- Liste des entrepreneurs accrédités par IPALLE.
- Formulaire de demande d'autorisation de raccordement au réseau.

REFERENCE IPALLE :	Date de réception de la demande
---------------------------	--



FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION SUR LE RESEAU D'EGOUTTAGE (RACCORDEMENT PARTICULIER, REPARATION,...) & CONTRÔLE DE CHARGES D'URBANISME

Date de la demande

INFOS DEMANDEUR (A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR)

Identité (nom et prénom) / Forme juridique _____
 Adresse (rue) (n°&bte) _____
 (code postal) (localité) _____
 Téléphone _____
 Email _____
 Le demandeur est-il le propriétaire (OUI / NON) _____

INFOS BATIMENT / PARCELLE A RACCORDER (A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR)

Adresse du raccordement _____
 Rue, n° et boîte _____ Parcelle cadastrale (voir acte notarial) _____
 Localité _____
 Année de construction _____ Année de transformation _____
 N° du Permis d'urbanisme _____ Date: _____ (ou) sans objet _____
 Affectation du bien à raccorder Logement Activité commerciale (Merci de préciser la nature de l'activité)
 Profession libérale Activité industrielle (Merci de préciser la nature de l'activité)
 Potentiel maximum de l'activité (Charge polluante) _____ Nombre d'occupants _____
 Citerne d'eau de pluie OUI NON Si oui, Volume m3
 Station d'épuration individuelle OUI NON

ORGANISATION DES TRAVAUX ET DU CONTRÔLE (A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR)

Par la présente, j'autorise les agents techniques à contrôler sur place l'authenticité de ma déclaration en ce compris les charges d'urbanisme imposées.
 Je souhaite faire effectuer les travaux de raccordement durant la période suivante (mois / année) _____ / 20__
 Vous trouverez annexe(s) à ma demande de raccordement, soit

Je demande également le contrôle de ma "Station d'épuration individuelle" lors du raccordement afin d'éviter des frais de déplacement (OUI / NON / SANS OBJET)

- Annexes à joindre obligatoirement**
- Annexe 1 : ENTREPRENEUR ACCREDITE + DEVIS
 - Annexe 2 : SCHEMA D'IMPLANTATION
 - Annexe 3 : RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE
- Annexes complémentaires**
- Plan(s) d'égouttage de l'habitation
 - La copie du « Permis d'urbanisme »
 - Autre

Commentaires particuliers concernant la demande

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je m'engage à respecter les prescriptions techniques et administratives reprises dans le "Document II" version du __ / __ / 20__
 Disponible sur le lien <http://www.ipalle.be/Services/Raccordementalegout.aspx>

Je m'engage à payer les frais couvrant les conseils, le suivi et le contrôle du raccordement.
 Ceux-ci seront à honorer avant le commencement des travaux sur base d'une facture d'IPALLE (*1).

Fait à, le __ / __ / 20__

(Signature du demandeur)

(*1) 174,56 €TVAC par raccordement + 78,00 €/hrs par visite supplémentaire



REFERENCE
IPALLE :

Date de réception de la
demande



ENTREPRENEUR ACCREDITE (Annexe 1)

(A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR)

- Comme l'impose le Code de l'Eau, seuls les entrepreneurs accrédités et désignés par IPALLE sont autorisés à effectuer des travaux sur le domaine public.
- En annexe, vous trouverez la liste des entrepreneurs accrédités par IPALLE.

IDENTITE (nom & prénom / Société)

MODELE DE DEVIS DE RACCORDEMENT PARTICULIERS SUR RESEAU PUBLIC						
N° poste	Référence	Description	Type	Unité	Quanté	Total
						VERSION 23/01/2015
1	D1001*	Travaux préparatoires: installation de chantier (arrêté de police, autorisation d'occuper le domaine public, plans d'implantations, mesures de sécurité, état des lieux avant et après travaux, etc.)	FORFAIT	FORFAIT	1,00	
2	D4112*	Sciage de tous les revêtements (pavage, dallage, béton, hydrocarbure)	FORFAIT	m		
3	D4321-E*	Démolition sélective de tous les revêtements (pavage, dallage, béton, hydrocarbure, empierrement, etc.) sur toute leur épaisseur, épaisseur y compris les fondations et sous fondations	FORFAIT	m2		
4	D6121-R*	Démolition / démontage sélective de bordures, en vue d'un réemploi à défaut du réemploi, avec fourniture d'éléments neufs	FORFAIT	m		
5	D6220-C	Démolition / démontage sélective des filets d'eau, en vue d'un réemploi à défaut du réemploi, avec fourniture d'éléments neufs	FORFAIT	m		
6	E6111-E*	Terrassement pour canalisation de raccordement et puisards, toutes profondeurs avec évacuation des terres en site autorisé	FORFAIT	m		
7	I4121*	Tuyau de raccordement, Diamètre à préciser:..... Matériau à préciser:.....	FORFAIT	m		
8	I4231*	Raccord par carottage et pièce de piquage sur tuyau existant	FORFAIT	p		
9	I4350*	Raccordement : dispositif de repérage des raccordements (puits de contrôle 30 x 30 cm) 1 pour les Eaux usées et 1 pour les Eaux pluviales en limite du domaine public	FORFAIT	p		
10	E9124*	Terrassement pour canalisation: supplément pour remblai spécial en matériaux de sous-fondation	FORFAIT	m		
11	D4321-E*	Remise en état prin de tous les revêtements (pavage, dallage, béton, hydrocarbure, empierrement, etc.) sur toute leur épaisseur y compris les fondations et sous fondations	FORFAIT	m2		
12	D6121-R*	Remise en état prin de bordures le cas échéant avec fourniture d'éléments neufs	FORFAIT	m		
13	D6220-C*	Remise en état prin de filets d'eau le cas échéant avec fourniture d'éléments neufs	FORFAIT	m		
14	autre					
15	autre					
16	autre					
Cochet de l'Entrepreneur						
TOTAL						
TVA						
TOTAL TVAC						

EXEMPLE

REFERENCE IPALLE :		Date de réception de la demande
---------------------------	--	--



SCHEMA D'IMPLANTATION (Annexe 2)

(A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR)

N.B. : Eléments à reprendre :
 1. EXISTANT + EN PROJET : Nom de la rue, schéma des bâtiments voisins, égout public, fossé (si existant), réseau privatif, schéma du raccordement sur le domaine public, des puits de contrôle, le circuit d'évacuation des eaux usées et pluviales, etc

Réseau public EU (red dashed line with arrow) Réseau public EP (blue dashed line with arrow) Réseau privé EP (blue dashed line with arrow) Chêne eau de pluie (C in a circle) Puit de contrôle EP (square with X)

Réseau privé EU (red dashed line with arrow) Réseau privé EU (red dashed line with arrow) Fosse septique (FS in a circle) Bassin de traitement individuel (BTI in a circle) Puit de contrôle EU (square with X)

REFERENCE
IPALLE :Date de réception de la
demande**RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE (Annexe 3)**

(A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR)

Je joins obligatoirement à ma demande

- PHOTO 1 (Façade)
- PHOTO 2 (Accotement / trottoir / bordure / Filet d'eau au droit du raccordement) = ETAT DES LIEUX DU DOMAINE PUBLIC AVANT TRAVAUX !!
- PHOTO 3 (voirie au droit du raccordement) = ETAT DES LIEUX DU DOMAINE PUBLIC AVANT TRAVAUX !!
- PHOTO 4 ou + (autres éléments intéressants)

Fin du formulaire à compléter par le demandeur